

Quoi de Neuf ?

@Breux-Jouy

Journal d'information de la commune de Breux-Jouy (91)

→ sept 2022



DOSSIER FINANCES

Un budget maîtrisé pour des investissements sereins.

ASSOCIATIONS et CCAS

Une belle dynamique très loin de s'essouffler !

UN PEU D'HISTOIRE

Un 1er volet pour découvrir le passé de la commune



Dans la cour des grands ... 😊

Le lundi 20 juin, c'est avec une immense joie qu'Anita GONNEAU, adjointe en charge des affaires sociales et de l'enfance et Alberto RODRIGUES, maire de Breux-Jouy, ont remis les traditionnels livres de fin d'année aux 20 élèves de grandes sections et 14 élèves de CM2 de l'école élémentaire Henri Le Cocq.

Lors de cette rencontre symbolique entre enfants, parents et représentants municipaux, les écoliers ont pu recevoir ce présent qui marque pour les uns le passage en classe de CP et pour les autres l'entrée au collège.



Remise des livres aux CM2

Sous le regard bienveillant de Corinne GABILLARD (maîtresse de grande section) et d'Audrey SCHILLEWAERT (directrice et maîtresse de CM2), la remise des livres s'est clôturée par un goûter pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

La municipalité adresse par ailleurs ses remerciements à l'équipe enseignante pour le travail fourni auprès de nos jeunes brojciens durant l'année scolaire.

Ça bouge à l'école !



Anita GONNEAU
Adjointe en charge des affaires
sociales et de l'enfance
a.gonneau@breux-jouy.fr



Alberto RODRIGUES
Maire de Breux-Jouy
maire@breux-jouy.fr

Chères Brojciennes, chers Brojciens,

En cette fin de vacances scolaires, j'espère que vous avez tous passé un bel été sous d'autres horizons ou au sein de la commune pour ceux qui n'ont pas eu la chance de partir.

Je tenais également à vous renouveler le plaisir que j'ai eu à vous rencontrer lors des différentes élections de milieu d'année.

Il est temps de faire un retour sur cette seconde année de mandature, qui fût comme pour tout un chacun, particulière. La morosité du contexte économique actuel, ajoutée aux événements internationaux (pandémie, tensions géopolitiques) n'a pas été sans impact sur les choix de la municipalité. La hausse des coûts de la vie pèse également sur le budget communal aussi il a fallu faire preuve de patience et de réflexion dans les initiatives à mener pour le bien commun. Des projets ont d'ores-et-déjà aboutis (travaux sur l'école, la voirie, etc..) et viendront être complétés par de nouvelles mesures telles que des études pour l'installation de panneaux solaires, la mise en place d'une trame noire (extinction nocturne de l'éclairage public). La collectivité a également déposé des dossiers de demande de subvention auprès de l'état afin de porter d'autres actions pour la sécurisation de la voirie et l'amélioration des bâtiments communaux. Sachez que malgré les difficultés, l'engagement de la municipalité vis-à-vis de ses administrés reste intacte et entière.

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que la commune n'est pas épargnée par les effets du changement climatique, d'abord concernée par la sécheresse et la canicule comme nombre de nos concitoyens, une partie de Breux-Jouy a également été touchée par des inondations à la suite des épisodes orageux du mois d'août ! Bien que le climat soit son propre maître, l'équipe municipale et le CCAS redoublent d'effort pour vous accompagner et vous informer au mieux lors de ces événements d'ampleur. Ces efforts sont menés de concert avec le département, les syndicats et l'intercommunalité afin de servir au mieux l'intérêt général. Je sais par ailleurs pouvoir compter sur votre civisme et votre solidarité, deux valeurs plus que jamais essentielles pour le bien commun.

N'hésitez pas à rester en contact avec la municipalité par le biais des réseaux sociaux, des panneaux d'affichages ou des prises de contact aux horaires d'ouverture de la mairie. Mon équipe et moi-même restons mobilisés et confiants. Vous pouvez compter sur nous pour continuer à œuvrer au développement de la commune !

Je vous souhaite à tous, personnel communal, associations, équipe enseignante, enfants et petits-enfants une excellente rentrée, ainsi qu'une bonne lecture de cette nouvelle édition du Quoi de Neuf !

Bien fidèlement
Votre Maire - Alberto RODRIGUES -

134 élèves sont scolarisés au sein de l'école Henri Le Cocq, nous leur souhaitons à tous de passer une très belle année scolaire.

Répartis dans 5 classes, les élèves pourront découvrir quelques nouveautés au sein du bâtiment, notamment coté primaire. Par ailleurs, les élèves déjeunant à la cantine

dégusteront des repas réfléchis sous une nouvelle formule, plus de produits bio, locaux et/ou végétariens.

Ces évolutions répondent aux obligations de la loi EGALIM et d'un travail de concert entre les communes et la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix





Un budget maîtrisé

Le 11 avril 2022 le conseil municipal a validé le compte administratif 2021 qui correspond aux dépenses recettes réalisées en fonctionnement et investissement.

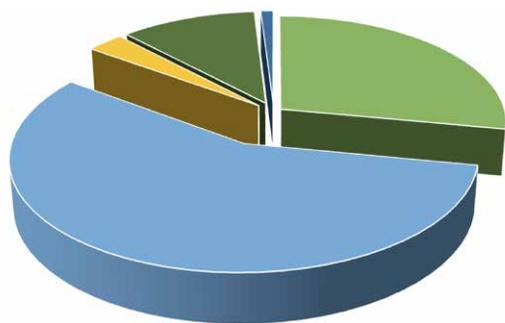
Après une année 2021 sur fond de reprise économique les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées avec une hausse de seulement 0,48% par rapport à 2020.

Le **désendettement** de la commune continue de diminuer avec une capacité de désendettement à 1.4 an au 31 décembre 2021.

Les projets d'investissements réalisés ou en cours sont réalisés grâce à notre capacité d'**autofinancement** et aux **subventions** d'état, régionale et départementale.

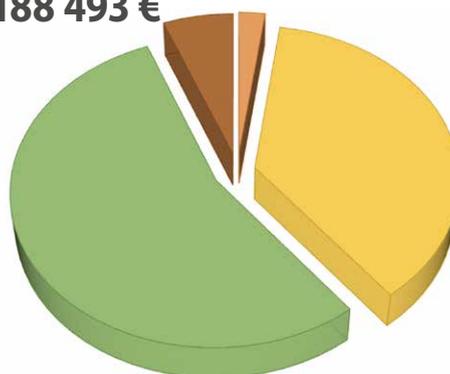
Notre capacité d'emprunt permet d'envisager les investissements à venir sereinement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 731 160 €



Charges du personnel 57%
Charges à caractère général 28%
Autres charges de gestion courante 11%
Atténuations de produits 3%
Charges financières 1%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 188 493 €



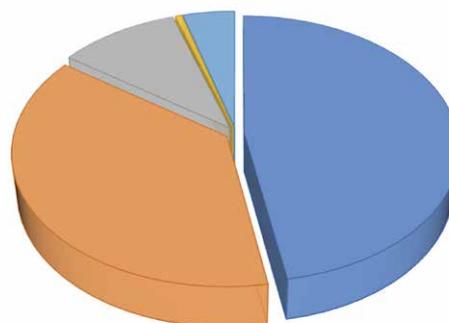
Travaux Aménagements Equipements 55%
Remboursement d'emprunts 37%
Opérations Patrimoniales 6%
Frais d'études et concessions 2%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 862 190 €



Impôts et taxes 71%
Dotations et participations 15%
Produits services, domaine et ventes diverses 9%
Autres produits 4%
Produits exceptionnels 1%

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 257 236 €



Autres subv. (Etat, région, dépt); 47%
Dotations, fonds divers et réserves; 38%
Excédent de fonctionnement 10%
Opérations patrimoniales 4%
Dépôts et cautionnements; 1%

PRÉVISIONNEL 2022

Budget Prévisionnel
en synthèse

Budget Prévisionnel 2022 en synthèse				
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations	789 589 €	891 221 €	468 965 €	111 969 €
Virement section investissement	359 861 €			359 861
Dépenses imprévues	30 000 €		20 000	
Résultat reporté		288 229	9 277	26 412
TOTAL	1 179 450 €	1 179 450 €	498 242 €	498 242 €
Total	Dépenses		Recettes	
<i>Fonctionnement & Investissement</i>	1 677 692		1 677 692	

UNE CRISE PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Après la crise sanitaire, la crise économique : avec notamment le retour d'une inflation longtemps oubliée et qui n'épargne pas les finances publiques des communes comme celles des ménages.

Les coûts de l'électricité, du gaz du carburant, l'augmentation des matières premières et des produits agricoles qui impactent le coût de la restauration scolaire, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5%, sont autant de facteurs qui viennent impacter très fortement le budget de fonctionnement de la commune sur l'année 2022.

Dans ce contexte et malgré les incertitudes sur l'avenir, le conseil municipal a voté le 11 avril 2022 un budget primitif avec un niveau d'investissement permettant de

répondre aux différents projets en cours **tout en maintenant la fiscalité sur le foncier bâti et non bâti** : seules taxes qui restent sous maîtrise communale, **sans augmentation de taux.**

La tarification des services périscolaires, inchangée depuis 2020, a dû être revalorisée à hauteur de 5,2% pour la rentrée 2022/2023. Cela correspond au taux d'inflation estimé par l'INSEE en mai 2022 et il est inférieur aux augmentations réelles pratiquées d'ores et déjà par nos prestataires.

La bonne santé financière de la commune avec notamment sa capacité de désendettement qui continue de diminuer à 1.4 ans au 31/12/2021 et qui offre une capacité d'emprunt, permet de maintenir une

politique d'investissement sur du court et moyen terme,

Reste un certain nombre d'incertitude sur l'avenir notamment sur les dotations d'état indispensables au fonctionnement des communes rurales comme Breux-Jouy et sur le niveau de subventions allouées aux collectivités sur des projets d'envergures, artifices indispensables au développement des communes rurales.

Gardons confiance et restons vigilants collectivement.



Thierry BLANCHON
Adjoint en charge des finances
t.blanchon@breux-jouy.fr

Le CCAS se mobilise et Breux-Jouy s'anime !

27 mars 2022

L'heure de la pause jeux...

Le CCAS a organisé une après-midi récréative intergénérationnelle le dimanche 27 mars 2022 à la salle polyvalente. Moment convivial de partage et de plaisir tout en dégustant de bonnes crêpes ! L'association le « Monde des Meeples » (découverte et pratique de jeux de société) était conviée à cette manifestation.

18 avril 2022

Une chasse aux œufs... CHOCOLATÉE !

Du chocolat et un ciel dégagé, l'équation du bonheur pour les petits brojiciens !

Avec un peu plus de 90 participants, il semble que la formule soit gagnante. Un peu d'intrigue et d'émerveillement des sourires et des instants de réflexion pour accéder au fameux sésame... et hop une poche remplie

de succulentes gourmandises pour clôturer cette matinée de festivités.

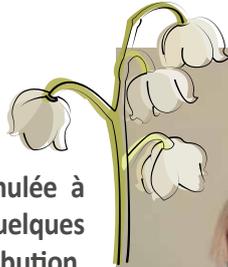
A n'en pas douter, la traditionnelle chasse aux œufs fait toujours des heureux !

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

1er mai 2022

Un brin de bonheur

Clin d'œil à la tradition cumulée à l'opportunité d'échanger quelques mots au détour de la distribution, les membres du CCAS accompagnés de quelques bénévoles ont offert un pot de muguet 3 brins aux personnes âgées de plus de 80 ans résidentes de la commune.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Personne ne l'ignore, le muguet du 1er mai, c'est une institution qui traverse les siècles. Associée au retour des beaux jours et porte bonheur pour qui se verra offrir un brin à 13 clochettes, le brin de Muguet c'est toute une histoire, mais laquelle ?

Dans l'antiquité les romains célébraient déjà « Les floralies », début

Mai, en l'honneur de Flore la déesse des Fleurs.

C'est au XVI^{ème} siècle que cette tradition est apparue en France, mais pour une raison toute autre que celle que l'on connaît aujourd'hui !

A l'origine, cette jolie fleur à clochettes offerte était un symbole de la fête de l'amour, et c'est Charles XI qui instaura en 1561 que chaque dame de la cour

se verrait dotée de cette fleur blanche chaque année au 1er mai pour chasser la malédiction de l'hiver.

Et c'est le maréchal Pétain qui le 24 avril 1941, instaure officiellement le 1er mai comme « la fête du Travail et de la Concorde sociale ». L'églantine rouge, associée à la gauche, est alors remplacée par le muguet.

14 mai 2022

Investis de A à Z !

15 jeunes âgés de 9 à 16 ans ont pu participer à une sortie à B14 (Bondoufle) le 14 mai, au programme Clip'n' climb, réalité virtuelle et bowling, de quoi

passer une riche après-midi.

Le petit plus ... ce sont les jeunes eux même qui ont contribué à l'organisation de l'activité en s'investissant lors d'une réunion de préparation afin de définir leurs attentes et envies ! Un bon moyen d'allier l'utile à l'agréable.

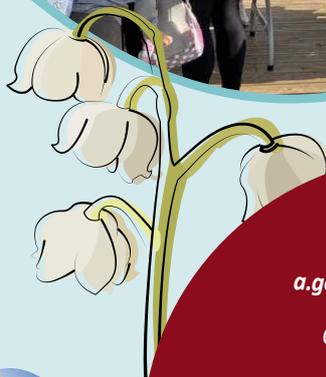
**Prochain Rendez-vous ?
Samedi 24 septembre !**

Le temps d'une escapade à la Mer de Sable !!!

La chasse aux oeufs !



CCAS



Anita GONNEAU
Adjointe en charge
de l'enfance et du social
a.gonneau@breux-jouy.fr

Geneviève LANGLAIS
Vice-Présidente du CCAS
g.langlais@breux-jouy.fr

Maria PERREIRA
Conseillère déléguée en charge des
relations intergénérationnelles
m.perreira@breux-jouy.fr

Quoi de neuf @Breux-Jouy n°23

La téléassistance

La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La personne contacte un téléopérateur en appuyant sur un médaillon ou une montre qu'elle porte en permanence. Selon l'urgence de la situation, le téléopérateur :

- > contacte un proche de la personne,
- > ou déclenche une intervention pour porter assistance à la personne âgée.

Aujourd'hui ce service est assuré par la société VITARIS pour le département de l'Essonne.

Pour toute demande d'installation, s'adresser en mairie au 01 64 58 41 41.



LES CARRÉS POTAGERS

Nous sommes un groupe de bénévoles qui souhaitons faire de cet espace un lieu :

- D'expérimentation en appliquant les principes de la permaculture,
- De rencontres intergénérationnelles afin de renforcer le tissu social de notre village,
- D'échanges de bonnes pratiques et de solidarité.

Nourriture à partager



Lorsque les fruits ou légumes sont à maturité, n'hésitez pas à vous servir en respectant le travail des jardiniers bénévoles !

Une spirale aromatique met à disposition les plantes nécessaires pour agrémenter les plats d'été : pante à Curry, romarin, persil, origan, coriandre...

Merci aux deux enseignantes qui se sont investies avec leur classe en initiant les petits Brojiciens aux joies du jardinage. Ils sont nombreux à passer voir l'évolution de leurs plantations et attendent avec impatience la récolte !

Si vous voulez vous impliquer, faites-vous connaître en Mairie ou rejoignez le groupe Facebook « Carrés potagers Breux-Jouy » !

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puissent changer le monde.

Car, historiquement, c'est toujours de cette façon que le changement s'est produit.»

- Margaret Mead -

 Carrés potagers Breux-Jouy

- L'Équipe des Potagers -





CARRÉS POTAGERS

« En se réappropriant l'espace public et en le transformant en jardin potager géant et gratuit, la nourriture à partager devient une ressource abondante alimentée par tous et offerte à chacun.
Si chacun fait sa part, on change la ville.
ET SI ON S'Y MET TOUS, ON CHANGE LE MONDE ! »
C'est le principe des « Incroyables comestibles » que nous souhaitons mettre en place pour les carrés potagers au Cœur du village.

Je plante, tu plantes, vous plantez...

NOUS RÉCOLTONS !

Si vous voulez vous impliquer, faites-vous connaître en Mairie ou rejoignez le groupe Facebook « Carrés potagers Breux-Jouy » !

NOURRITURE À PARTAGER

Lorsque les fruits ou légumes sont à maturité, n'hésitez pas à vous servir en respectant le travail des jardiniers bénévoles !



Tian de courgettes et tomates au barbecue (ou au four)*

**4 tomates - 2 courgettes - 1 boule de mozzarella
Herbes de Provence - 1 filet d'huile d'olive - sel et poivre**

Huilez un plat à gratin.
Laver les tomates et les courgettes et les couper en fines tranches. Disposer les légumes dans le plat en alternant les couches de tomates et de courgette.
Saler, poivrer et ajouter les herbes de Provence.
Arroser avec un généreux filet d'huile d'olive les légumes.
Disposer le plat sur les grilles du barbecue, refermer le couvercle du barbecue s'il est à cloche et laissez cuire pendant 20 minutes en surveillant la cuisson.
Avant de servir, ajouter les tranches de mozzarella et prolonger la cuisson pendant 5 minutes... **Et régalez-vous !**

*Recette extraite de www.marmiton.org

Dépôts sauvages

Lors du Conseil Municipal du 15 mars 2022, nous avons délibéré sur la mise en place d'une amende administrative contre les dépôts sauvages.

Ceci faisant suite à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi AGEC, « concernant la Lutte contre les dépôts sauvage » qui renforce le pouvoir de police des Maires notamment dans ce domaine.

Cette délibération, adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, permet au Maire de disposer de la faculté de prononcer une amende administrative d'un montant maximum de 15.000€ à

l'encontre des auteurs de dépôts sauvages. En tout état de cause, s'agissant d'une procédure administrative, il est précisé que celle-ci n'entrave pas la possibilité de procéder en parallèle à la mise en œuvre d'une procédure pénale. En effet, le Maire en sa qualité d'Officier de Police Judiciaire est en mesure de constater les infractions commises et de saisir le procureur de la République par la communication d'un procès-verbal argumentant les faits.

Le Maire a souhaité soumettre cette délibération aux membres du Conseil municipal afin de permettre à notre commune de disposer de toutes les options possibles afin de lutter contre ces incivilités.

- CE QUE DIT LA LOI -

Selon l'article L541-46 du code de l'environnement

« Est puni de 2 ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets. »



Dépôts sauvages à Breux-Jouy en mai et octobre 2021



TRAVAUX

Premier bilan de nos travaux 2022

Cette nouvelle parution du Quoi de neuf est l'occasion de faire un premier bilan : différents travaux ont été menés en cette première partie d'année et d'autres sont en cours de réalisation.

La commission UTS (Urbanisme, Travaux et Sécurité) s'est régulièrement réunie afin d'échanger et de bien coordonner les différents sujets.

ÉCOLE

Rénovation ÉNERGÉTIQUE, EMBELLISSEMENT et supports NUMÉRIQUES

Nous avons mené plusieurs travaux concernant l'école avec notamment le remplacement des fenêtres du couloir coté parking, la peinture du même couloir ainsi que la mise en

place de stores dans certaines classes.

Des tableaux numériques nouvelle génération permettant plus de facilités au niveau des apprentissages et l'accès à des supports interactifs ont été installés dans l'ensemble de nos classes. Il est également prévu, en fin d'année, la réfection des boiseries de la garderie.



ROUTES

SÉCURISATIONS rues Babin, Péri et du Moulin ÉTUDE route de Rimoron

Nous avons commencé la sécurisation de nos routes, par la réalisation d'aménagements sur la rue du Docteur Babin, la rue Gabriel Péri et la rue du Moulin. Une demande de subvention concernant l'amende de police

2022 est en cours, afin de continuer la sécurisation de nos voiries, notamment au niveau de la route de Breux, la route de Rimoron et la rue Gabriel Péri (la pointe).

Il a également été décidé le lancement d'une étude concernant la route de Rimoron. L'objectif étant de disposer d'un dossier complet, en cette fin d'année, afin de déposer une

demande de subvention concernant la réfection de la voirie et la sécurisation de ses abords (trottoirs, places de parking, etc...).

Il s'agit de disposer d'un dossier techniquement réaliste répondant à nos besoins qui permettra par la suite de lancer les différentes consultations et ainsi mener ce projet à bien.

MAIRIE et DIVERS

CHAUFFAGE Mairie et prochains chantiers

Parallèlement, nous avons obtenu une subvention au titre de la DETR 2022 (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour le remplacement du système de chauffage vieillissant de la mairie. Une pompe à chaleur va être

mise en place et nous en profiterons pour remplacer les vieux convecteurs électriques par des radiateurs.

Nous allons également lancer la réfection du bassin du pont des gains en fin d'année. Dès que ces travaux seront achevés, nous souhaiterions également nous orienter sur des travaux de voirie.

De nombreux autres projets sont en

cours d'élaboration notamment sur l'école, primordiale pour notre commune, et sur les voiries qu'il est important de continuer à sécuriser au fur et à mesure.



Damien HEBUTERNE
Adjoints à l'urbanisme

En charge de la commission UTS
(Urbanisme, Travaux et sécurité)
d.hebuterne@breux-jouy.fr

Zoom sur le compteur communicant gaz

Votre compteur de gaz change et devient Gazpar.

C'est le nouveau compteur de gaz installé par l'entreprise SLTP, mandatée par GRDF. Les interventions se dérouleront au mois d'octobre 2022.

Les administrés concernés peuvent contacter le 09 70 73 65 98 (du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h) pour toute question. GRDF se tient à votre écoute et vous remercie pour votre compréhension.

Les compteurs communicants gaz sont en cours de déploiement au sein de la commune. Ils doivent permettre aux clients de bénéficier d'un suivi de leur consommation quotidienne de gaz. Environ 250 foyers seront concernés par ce changement de compteur en octobre 2022. Voici les réponses aux principales questions que vous pouvez être amenés à vous poser.

LE COMPTEUR COMMUNICANT GAZ, C'EST QUOI ?

GRDF, principal distributeur de gaz naturel en France, déploie les compteurs communicants gaz. Grâce à un relevé à distance automatique et quotidien, ce compteur favorisera une meilleure compréhension des consommations de gaz naturel. Les données quotidiennes de consommation relevées seront en effet mises à votre disposition sur « Mon Espace GRDF » (espace personnalisé et sécurisé accessible sur grdf.fr) suite à l'installation du compteur Gazpar.

Les données mensuelles seront quant à elles automatiquement transmises à votre fournisseur d'énergie, quel qu'il soit. Les données de consommation étaient jusqu'à présent envoyées tous

les six mois à votre fournisseur. Vous n'aurez plus à vous rendre disponible deux fois par an pour accueillir le technicien chargé des relevés qui se feront automatiquement

QUAND SERA INSTALLÉ CE NOUVEAU COMPTEUR ?

L'ensemble des compteurs sera changé courant octobre.

Les administrés concernés recevront un courrier environ 1 mois avant le changement, puis 15 jours avant l'intervention pour préciser si leur présence est nécessaire ou non.

QUI EFFECTUERA CETTE INTERVENTION ?

GRDF a mandaté l'entreprise SLTP. Les intervenants portent à connaissance des clients un badge d'identification.

COMBIEN DE TEMPS DURE L'INTERVENTION ?

L'intervention dure environ 30 minutes.

Pour autant si la présence du client est nécessaire, un créneau horaire de 2 heures lui sera proposé, le technicien informera de son arrivé quelques dizaines de minutes au préalable.

QUAND A-T-ON ACCÈS À SES DONNÉES DE CONSOMMATION ?

GRDF enverra une notification d'accès aux données de consommation environ 20 jours après l'installation du compteur à l'attention du client, pour accéder à ses données sur son espace personnalisé et sécurisé.

Breux-Jouy / GRDF

L'INTERVENTION EST-ELLE PAYANTE ?

L'intervention est sans frais supplémentaire.



QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES ?

Nous vous invitons à contacter GRDF au 09 70 73 65 98 du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h sans coût supplémentaire.

Ces équipes sont disponibles pour toute demande de complément d'information, ou pour décaler le rendez-vous proposé.

Pour encore plus d'informations



<https://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/gazpar-le-compteur-communicant-gaz>

ASSOCIATIONS

Tournoi des 3 vallées

Les traditionnels Tournois U8/U9 et U10/U11 du Club des 3 vallées se sont déroulés les 18 et 19 juin 2022 sur le site de Breux Jouy tout nouvellement rénové par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix.

La municipalité a apporté son concours au club notamment en termes d'accueil et de logistique. Les membres du club ont retrouvé avec plaisir ce lieu idéal pour des rencontres conviviales et familiales.

Nous remercions les bénévoles qui se sont activés durant tout ce week-end pour permettre aux petits comme aux grands de passer un bon moment autour d'une passion commune !



Fête de la musique

Cette année, les Brojicien(ne)s ont pu se retrouver autour d'une nouvelle édition de la Fête de la Musique.

Le samedi 25 juin 2022, la grisaille ambiante a été égayée par les prestations musicales organisées par l'association La Renarde.

Le public a répondu présent pour célébrer la musique et l'été dans une ambiance festive, le tout accompagné de bonnes crêpes à déguster !



Forum des associations

Vous voulez intégrer l'une des nombreuses associations qui œuvrent au sein de la commune ?

Une date à retenir, celle du forum des associations :

**Dimanche 11 septembre 2022
de 13h30 à 17h.**

LE BON PLAN

Faites un passage sur le vide grenier annuel (7h / 17h) qui se tient en parallèle du forum, profitez de la buvette et de la restauration sur place avant d'aller échanger avec les bénévoles sur les stands des associations.



Evelyne JOUDON
Conseillère déléguée
à la vie Associatives.
e.joudon@breux-jouy.fr

Campagne de recensement 2023

Le recensement de la population des communes de moins de 10 000 habitants est réalisé tous les 5 ans.

Les communes sont réparties par groupe, chaque groupe ayant une année de référence pour procéder aux démarches de recensement.

Les services de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) ont informé la municipalité, que le prochain recensement de la population Brojicienne aurait lieu du 19 janvier au 18 février 2023.



A ce titre, la commune recherche 3 agents recenseurs (majeurs) parmi ses administrés.

- Être libre de tout engagement pendant la période du recensement.
- Être titulaire du Permis B et avoir un véhicule personnel.
- Avoir une grande disponibilité quotidienne et une grande ténacité.
- Accepter les nombreux déplacements et les horaires décalés (soirées, mercredi et samedi).
- Être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode).
- Avoir de fortes aptitudes relationnelles, capacité au dialogue.
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité et de neutralité.

Si vous souhaitez vous investir dans cette démarche, vous pouvez déposer votre candidature en mairie aux horaires d'ouverture ou par mail à mairie@breux-jouy.fr.

Par ailleurs, nous vous prions donc de noter que vous recevrez la visite des

agents recenseurs de la commune au cours de cette période et vous remercie par avance de leur réserver un accueil cordial. Les noms et prénoms des recenseurs seront communiqués sur le site internet et le réseau social de la municipalité afin de vous permettre de les reconnaître.

Conformément à l'article L 2121-27-1 du code des collectivités territoriales les groupes politiques disposent d'un espace d'expression dans le magazine.

Tribune Septembre 2022 – UNIR BREUX-JOUY

La parole nous est donnée afin de nous exprimer devant vous, mais que dire de plus car rien ne se passe...ou si peu. Des aménagements de sécurité rue Gabriel Péri, certains non conformes à la réglementation. Aménagements bien mineurs face à l'ampleur des essais de circulation, réalisés. Un point positif et nous profitons de cette tribune pour adresser nos remerciements à la municipalité pour nous avoir entendu et ainsi définir les limites de notre village en y intégrant le hameau du Pont des Gains avec le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie de ville. Espérons que cette action sera suivie par l'installation de panneaux de rappel des limitations de vitesse en agglomération. Pour la suite de cette mandature nous gardons, encore, un peu d'espoir de voir notre village entretenu et embelli à sa juste valeur. A cet égard nous avons fait de nombreuses propositions mais qui ne semblent pas correspondre aux volontés de la majorité municipale. Volontés souvent divergentes des textes de lois comme les 1607 heures pour le personnel communal, malgré nos alertes de vigilance sur ces sujets (Voir jugement de la Cour d'Appel de Paris en date du 28/04/2022). Ou, sur la dissolution, non fondée, de la Caisse des écoles qui n'offre plus l'accompagnement attendu par nos jeunes scolarisés. Enfin, un bref bilan sur la C.C.D.H. notre chère communauté de communes qui après avoir engagé 20K€ pour la régénération du stade, a réalisé pour 80K€ la création de l'éclairage sans prendre soin des opérations précédemment effectuées. Total 20 + 80 + à nouveau 20K€ pour une nouvelle remise en état du terrain, soit 120K€. Mais nous n'allons pas nous plaindre, car pour une fois que les fonds communautaires ne servent pas uniquement aux structures et à la commune de DOURDAN dont l'éloignement et l'accès nous imposent de poursuivre des accords fonctionnels et financiers avec la ville de BREUILLET. Tels que la classe ULIS, le partage de créneaux dans nos installations pour des associations communes et bien d'autres.

Nous restons à votre écoute par mail « unirbreuxjouy@yahoo.com » ou en prenant contact avec nos représentants sur les hameaux et le cœur de ville.

Sylvie BOIS, Claude LOUIN, Alain MATHIEU –
Vos élus du groupe UNIR BREUX-JOUY

UN PEU D'HISTOIRE



LES MAIRES DE NOTRE VILLAGE

Après la Révolution française et la proclamation de la République le 22 septembre 1792, la commune de Breux a été dirigée par 20 maires pendant ces 230 années.

Village rural, la fonction de Maire a été exercée jusqu'en 1945 soit par des cultivateurs, mais aussi dans les années 1800 par des viticulteurs. (mettre la photo des maires)

Les décisions prises jusque dans les années 1980 devaient recevoir l'accord de Monsieur le préfet de Seine et Oise puis de l'Essonne avant toute exécution ce qui représentait des contraintes pour les élus.

Jusqu'en 1935, le conseil municipal était renouvelé tous les 4 ans, sauf pendant la première guerre mondiale.

Jusqu'en 1882, lors du vote du budget le conseil municipal était assisté par les personnes les plus imposées sur la commune, habitants de Breux ou seulement propriétaires sur la commune. Le budget de fonctionnement concernait l'entretien des chemins ainsi que le chemin de grande communication, l'actuelle route départementale n°19 qui traverse Jouy.

Le personnel communal était composé du garde champêtre, du cantonnier,

du fossoyeur, de l'instituteur jusqu'en 1889 et la Directrice des travaux à l'aiguille jusque dans les années 1940. A l'époque, il fallait prendre en charge l'habillement des sapeurs-pompiers mais aussi l'entretien du matériel. Quant aux investissements, ceux-ci n'étaient effectués qu'en cas de réelle nécessité car notre village était considéré comme village pauvre.

A SAVOIR

Dans les années 1800 il n'y avait que 5 élus, puis 10 à partir de 1844, actuellement le conseil municipal est composé de 15 membres (en fonction du nombre d'habitants de la commune).

**Ce point historique a été réalisé avec l'aimable concours de Mme Nicole GOMES CUELHO, ancienne Maire de la commune (1989-1995).*



L'ESSENTIEL DE BREUX-JOUY,
à découper et poser
sur votre réfrigérateur

Agenda 2022

11 SEPTEMBRE

VIDE GRENIER
De 7h00 à 17h00

11 SEPTEMBRE

FORUM DES ASSOCIATIONS
de 13h30 à 17h00

24 SEPTEMBRE

SORTIE à la MER DE SABLE

24 SEPTEMBRE

« DCA'Muse » Évènement musical
organisé par « De Croches en Aiguilles »
Place de la Marie de 14h00 à 20h00
Groupes Danse Buvette et bonne humeur !
Avec DCA, COUNTRY FARMERS, TDJCS
LES NAYADS EVOLUTION, RED FOXES
et 3 OLD THINGS

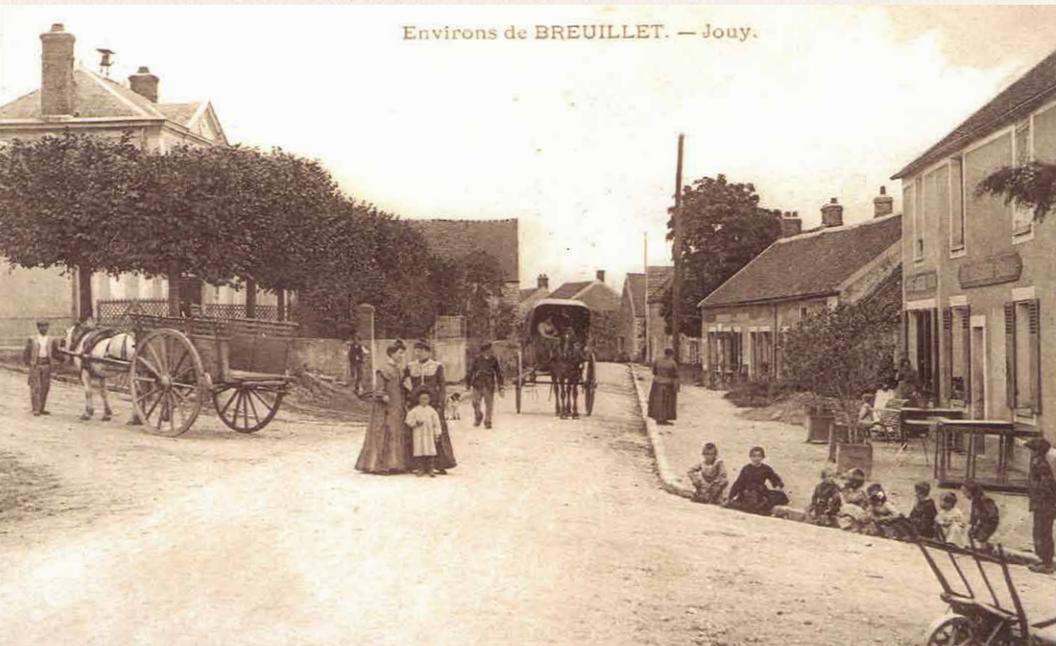
Quelques dates marquantes dans l'histoire de la commune

- 1850 Construction d'un pont appelé « le pont du gain »,
- 1856 Construction d'une mairie,
- 1857 Acquisition d'une pompe à incendie,
- 1860 Achat de terrain et aménagement du nouveau cimetière,
- 1865 Construction d'une classe, l'actuelle salle des mariages,
- 1875 Construction du pont de Rimoron sur l'orge,
- 1885 Construction d'un lavoir au Petit Bretigny toujours existant,
- 1905 Installation d'un cabinet d'aisance et nouvel éclairage pour la classe,
- 1908 Achat d'un poêle pour la mairie,
- 1913 Achat d'un terrain pour l'aménagement d'une sablière,
- 1919 Création d'un monument aux morts, celui-ci n'a été réalisé qu'en suite aux avis défavorables de Monsieur le préfet,
- 1922 Installation de l'électricité à la mairie,
- 1928 Installation de l'eau à l'école,
- 1938 Achat d'un corbillard,
- 1945 Construction d'un nouveau lavoir au hameau de Jouy,
- 1947 Installation du chauffage central à la mairie et à l'école, Installation du téléphone (1ère proposition en 1928),
- 1951 Installation de l'éclairage public à Breux où pendant plusieurs années 2 lampes étaient branchées sur la propriété SORIEUL, Installation de l'éclairage public au Petit Brétigny, Achat d'une camionnette d'occasion et d'une motopompe pour notre service incendie,
- 1952 Prolongement de l'éclairage public rue du Dr.Babin à partir de la rue du Petit Pont en allant sur Breuillet,
- 1956 Achat d'un terrain pour la construction du groupe scolaire (refus du permis de construire par Monsieur le préfet),
- 1957 Construction du groupe scolaire composé de 3 classes et 2 logements (les emprunts contractés pour la construction de notre école actuelle ont représenté un gros investissement pour la commune)
- 1959 Achat d'un poste de Télévision pour l'école.

Et depuis 1960 ?

... Un focus vous sera présenté dans d'un futur Quoi de Neuf ! Vous pourrez alors constater que les investissements entrepris à diverses périodes pour les besoins et les souhaits des habitants sont bien différents de ceux actuels.

Environs de BREUILLET. — Jouy.



Félicitations à notre doyen !

La commune et le CCAS renouvellent leurs vœux à Madame Gabrielle BOIS-ROUX qui a fêté ses 100 ans le 31 juillet.

Très belle année à vous !

Horaires mairie

Lundi : 14h30 - 17h30

Mardi : Fermée

Mercredi : 9h00 - 12h30

Jeudi : 15h30 - 18h30

Vendredi : 9h00 - 12h30

Samedi : 9h00 - 12h30

mairie@breux-jouy.fr

Tél 01 64 58 41 41

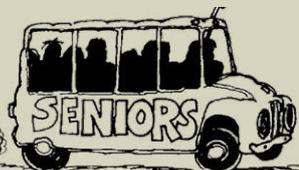
Horaires bibliothèque

Lundi : 16h - 17h30

Mercredi : 14h - 17h30

Samedi : 10h - 12h00

E-mail : biblio@breux-jouy.fr



Navette gratuite pour les seniors

Jeudi matin 9h30 devant la mairie, à destination de la Zone commerciale de Breuillet

Renseignements et inscriptions en mairie

Location de salle

La salle polyvalente peut être mise à disposition des particuliers pour des fêtes familiales.

Renseignements, tarifs en mairie

Location de tables et de bancs

Des tables et des bancs kermesses sont disponibles.

Renseignements, tarifs en mairie

Déchets verts

La collecte des déchets verts en porte à porte qui a lieu une fois tous les 15 jours les jeudis de semaine impaire, prendra fin pour la trêve hivernale le 24 novembre 2022.

www.siredom.com

ÉTAT CIVIL

Au 1er semestre 2022

Bienvenus aux derniers nés

ABARKANE Eyal	28/09/2021
ALEXANDRE Sheldon	07/10/2021
DÉZIÈRE Maël	14/02/2022
LOISEAU Léandro	19/03/2022
COURTOIS Lena	09/05/2022
MEHRAZ Jade	18/05/2022
CANOVAS BANOS Raphaël	24/06/2022

Félicitations aux mariés

ROBIN Grégory et TERRENG Ana	26/03/2022
SALADO Benjamin et MANGRONI Laetitia	14/05/2022
USSECEN Hasan et KALYONCU Mine	04/06/2022
FILATRE Cyril et COUGNON Lauren	16/07/2022
ONFROY Florent et GOULFIER Catherine	

Ils nous ont quitté

LOUIN Mauricette	02/11/2021
PROVOT Jeanne	10/04/2022
DUVERGER Alain	06/05/2022

Épisode orageux du 16 août 2022

DOSSIERS À DÉPOSER JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2022

La commune a déclenché une procédure de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle à la suite des épisodes orageux du 16 août 2022.

Comme nous vous l'avons indiqué par le biais des médias sociaux et affichage communaux, nous invitons les sinistrés à signaler, **immédiatement en mairie**, les dommages subis lors de cet orage.

Le dossier déposé devra être adressé à Monsieur le Maire et contenir :

- un courrier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle précisant le lieu et les dates d'apparition et d'évolution du phénomène,
- des photographies du ou des dommages.

N'oubliez pas de déclarer la nature des dommages auprès de votre assureur en parallèle du dossier déposé en mairie.



Votre bulletin municipal est imprimé sur Papier recyclé en 600 exemplaires.
Directeur de la publication : Alberto Rodrigues - Rédaction et crédits photos : Équipe municipale - Création Impression : Hpc Communication (Dourdan) - Tous droits réservés - Dépôt légal : en cours



Papier recyclé